

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-7/02

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Ouverture de crédits par anticipation à l'adoption du Budget Primitif 2011 du budget général.

Afin d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire au mois de janvier prochain, et dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2011, il est nécessaire, comme la loi l'autorise, d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement et de fonctionnement. Cette décision permet de ne pas mettre en difficulté l'ensemble de nos partenaires et fournisseurs.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L. 1612-1,

Vu la délibération n° 7/01 du 26 novembre 2010, portant adoption de la deuxième décision modificative pour l'exercice 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

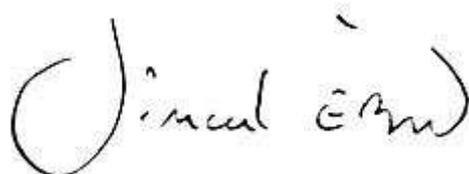
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'ouverture par anticipation au vote du budget primitif 2011 des crédits de paiement 2011 des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ouvertes en 2010 et antérieurement sur le budget général, et figurant en annexes n° 1 et 2 de la présente délibération, conformément aux montants votés lors de la deuxième délibération modificative 2010.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ